

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

SEPTEMBRE 2014

ENSEIGNEMENT



WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

L'Enseignement officiel
Des valeurs sûres !

70^e année - n°8 - septembre 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIIX | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO
Il n'y a pas
de fatalité...
P. 3



DOSSIER
Désobéir pour
les services publics
P. 4



ENSEIGNEMENT
Et un, et deux,
et trois...
P. 11

RENCONTRES D'ÉTÉ DU CADTM

DETTE ILLÉGITIME | POURQUOI ET COMMENT DÉSOBÉIR AUX CRÉANCIERS ?

CONFÉRENCES
DÉBATS
ATELIERS
CONCERTS
THÉÂTRE
RENCONTRES...

LES 13 & 14 SEPTEMBRE 2014

LA MARLAGNE, NAMUR

PLUS D'INFOS : WWW.CADTM.ORG
INSCRIPTIONS : PIERRE GOTTINEAU / +32 49 24 99 01 - INSCRIPTIONS@CADTM.ORG

نداء غزة
GAZA APPEAL

سأندوا أهلنا في قطاع غزة
To support our people in Gaza

Urgence Gaza

Appel aux dons - Solidarité socialiste

La situation humanitaire dans la Bande de Gaza reste catastrophique. Plus de 270 000 personnes ont dû se réfugier et, au 6 août, le bilan de l'offensive est alarmant : 1 843 morts, plus de 10 000 blessés et 65 000 personnes dont le logement a été détruit.

Depuis le 20 juillet, Solidarité Socialiste soutient son partenaire MA'AN qui aide près de 2 000 familles. MA'AN distribue aussi des kits d'hygiène, de cuisine, des matelas, etc.

Grâce à vos dons, nous permettons à MA'AN de satisfaire les besoins les plus urgents des familles déplacées à Gaza. Soutenez cette intervention en faisant un virement sur le compte de Solidarité Socialiste : IBAN BE42-0000-0000-5454 avec la communication suivante : Urgence Gaza (Tout don de 40 € ou plus, vous donne droit à une déduction fiscale).

IN MEMORIAM

Philo Richard



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre Camarade Philo Richard ce 28 juillet 2014. Élu Secrétaire général en 1993 et Président du secteur Telecom Aviation pendant plus de 10 ans, le Namurois au verbe haut et à la stature imposante a mis toutes ces qualités au service de ses affiliés. Philo avait pris sa pension le 1^{er} janvier 2009. Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Voyage à Liège

Le Comité régional intersectoriel des Pensionné(e)s, organise le **23 septembre**, un voyage en car. Matin : visite du musée « Liège dans la tourmente ». Midi : repas à l'espace faveur à la Maison de la Wallonie (apéritif, plat, dessert). Après-midi : expo : « Nous avions 20 ans en 1914 », à la gare de Liège-Guillemins.

RDV à 8h30, départ 8h45 précise, derrière la gare de Charleroi Sud à l'entrée de la rue Libioulle. Retour à Charleroi vers 19h30.

Coût : 39 €/affiliés et 43 €/sympathisants, à verser sur le compte BE86 8772 0285 0150 avec la mention « Liège » pour confirmer la réservation et ce, pour le 15 septembre au plus tard.

Inscription : Lili 071/797 111.

Renseignements :

Alphonse Vanden Broeck 0495/340 928.

Huy

Goûter annuel

Le Comité intersectoriel des Pensionnés organise son goûter annuel le **11 octobre à 14h30** dans la salle de la Maison du Peuple, rue Val Notre Dame, 323 à Moha.

Inscriptions pour le 7 octobre au plus tard au secrétariat de la Régionale, rue du Neufmoustier, 8.

Tél. : 085/824 555

les lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 16h,

les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30.

Fax : 085/824 563

E-mail : bernadette.parmenier@cgsp.be

Il n'y a pas de fatalité...

Le gouvernement qui se négocie entre les trois partis flamands de droite et le seul MR du côté francophone appelle, avant même sa constitution, de nombreuses critiques.

Bien sûr, tant qu'il a une majorité au parlement fédéral, ce futur exécutif aura la légalité pour lui. On ne peut pourtant s'empêcher de constater qu'il n'a, en Communauté Wallonie-Bruxelles, aucune légitimité. Certains rappellent que le précédent gouvernement n'était pas majoritaire chez les Flamands. Certes ! Mais de quoi parle-t-on ? Si on s'en tient aux sièges, le gouvernement Di Rupo possédait le soutien de 43 parlementaires flamands contre 45 qui le combattaient, il était à peine minoritaire. Notre futur gouvernement sera lui seulement soutenu par 20 députés francophones et combattu par 43 parlementaires de Wallonie et de Bruxelles.

L'élection du 25 mai a consacré clairement une majorité de centre gauche. Le MR peut revendiquer d'avoir progressé mais ce n'est pas suffisant. Auquel cas, il faudrait que le MR s'allie avec le PTB qui a davantage progressé que lui.

Ce gouvernement sera illégitime tant il est déséquilibré ! D'un gouvernement équilibré entre francophones et néerlandophones, on passe à un déséquilibre fondamental. La droite flamande va imposer sa politique de droite à une majorité francophone de gauche.

Les idées lancées par les négociateurs ne laissent d'ailleurs aucun doute : faire travailler les chômeurs, vérification des revenus pour les allocations de chômage (soit transformation d'un droit en une aumône), vente intégrale des entreprises publiques, service minimum en cas de grève, suppression des pensions publiques, révision de l'indexation des salaires...

Tous les dogmes de la droite radicale, d'aucuns diront de la droite extrême, y sont. Certes, tout ne s'y retrouvera pas, mais, cela en est assez. !

Parler de service minimum alors que les mêmes suppriment les services publics depuis des années pour des raisons financières. Combien de lignes supprimées, d'horaires réduits, quand ce n'est pas l'entretien du matériel qui empêche le service public d'être rendu ? Quelles économies va faire le gouvernement s'il maintient son ambition de retirer aux organisations des travailleurs de payer les allocations à ceux-ci ?

Les idées fatales ne manquent pas et pourtant il n'y a pas de fatalités !

Les travailleurs vont devoir s'unir et se battre pour sauver le modèle social belge. Certes il est imparfait, il a déjà été dégradé par de nombreuses mesures depuis des années mais l'attaque qui se prépare sera probablement frontale et notre réplique devra être forte.

Alors que le marché démontre une fois de plus son incapacité à assurer l'intérêt général en matière de production électrique, les libéraux dogmatiques veulent encore plus détricoter la sécurité sociale et les services publics.

Nous pouvons les en empêcher, battons-nous et nous gagnerons dans la rue contre ce gouvernement si peu légitime !

Désobéir

pour les services publics

Le 4 juin, la CGSP wallonne recevait Manuel Cervera-Marzal et Xavier Renou¹. Nous les avons invités pour évoquer les grandes figures et les arguments de la désobéissance civile et pour développer plus concrètement le répertoire d'action qu'elle implique et les différentes manières de la mettre en œuvre, notamment au sein des services publics.



Manuel Cervera-Marzal cite dans un premier temps les bases historiques de la désobéissance civile en évoquant quelques figures légendaires : cela va de Henry Thoreau qui refusa de payer les impôts de l'État de Massachussets pour s'opposer à un État esclavagiste (car, pour lui, la passivité fait de nous tous des complices) à Martin Luther King, leader du mouvement des droits civiques, sans oublier Gandhi. Aujourd'hui, nous constatons une démultiplication des initiatives telles celles des *Robin des bois* (des agents d'EDF qui refusent de couper l'électricité) ou les faucheurs d'OGM.

La désobéissance civile, c'est quoi ?

Manuel Cervera-Marzal la définit en cinq points : elle désigne « une action politique, publique, collective, extralégale et non violente fondée sur des motifs éthico-politiques et destinée à modifier une loi ou à contester l'ordre juridique dans son ensemble »².

En outre, la question de la légitimité de ce type d'action change selon le régime politique : dans une dictature ou sous un régime totalitaire, elle semble une évidence mais qu'en est-il dans un régime démocratique où la loi est censée être le fruit d'une décision d'un Parlement et où des moyens de contestation légaux existent ?

Les reproches formulés à l'égard de la désobéissance civile seraient qu'elle est antidémocratique, qu'elle constitue une rupture du pacte social, qu'elle entraînerait un effet de chaos par son caractère désordonné (ainsi, pour paraphraser Goethe, mieux vaudrait une injustice qu'un désordre) et tout ceci induirait une criminalisation des mouvements sociaux. Les conditions de légitimité imposées par certains stipulent qu'elle devrait être utilisée en dernier recours et que les désobéissants devraient accepter la sanction pénale qui pourrait en découler, sans oublier le refus de toute forme de violence.

Face à ces objections, diverses réponses sont apportées par l'auteur. Concernant le désordre, force est de constater qu'il

est déjà là sous une forme latente, de manière souterraine. Puis ce stigmate peut être retourné en soulignant que le conflit et le désordre sont essentiels dans une démocratie. D'autre part, la désobéissance civile est une contestation créatrice, une force de proposition en tant que telle. Concernant les conditions de légitimité, l'utilisation en dernier recours ne tient pas puisque le recours à ce mode d'action répond souvent à des situations d'urgence peu conciliables avec un processus de concertation généralement plus lent.

Pour ce qui est de l'acceptation de la peine, Manuel Cervera-Marzal souligne qu'accepter une condamnation pour s'être opposé à une loi injuste est tout aussi injuste et reviendrait aussi à accepter la légitimité des tribunaux. Ce dernier point serait, à ses yeux, envisageable uniquement pour susciter un réveil des consciences.

La question de la non-violence est autrement plus problématique en ce sens que par rapport à l'État – qui rappelons-le est le détenteur de la violence légitime – tout débat sur la violence implique de se mouvoir dans une zone grise et de tâcher de

répondre à la question de savoir ce qui est violent : la destruction de biens l'est-elle ? Partant, pour notre intervenant, face à la violence symbolique, sociale et structurelle exercée par l'autorité, il s'avère parfois impossible de ne pas être violent.

La conscience souveraine et l'imaginaire de crise

Le discours des désobéissants pose en préalable la souveraineté de la conscience individuelle (le désobéissant s'autorise à désobéir aux lois) et pose en filigrane la question de la citoyenneté et celle de la démocratie. Pour Manuel Cervera-Marzal, « la démocratie n'est pas menacée par ceux qui font acte de désobéissance civile mais par ceux qui se soumettent aveuglément aux lois par leur obéissance si vile »³.

Xavier Renou, fondateur du Collectif des désobéissants souligne tout d'abord pour sa part que le concept a été effacé de notre mémoire collective alors que ce registre d'action

La désobéissance civile est une contestation créatrice, une force de proposition en tant que telle.

est immense et peut rassembler les agents et les usagers. Cet effacement est bien évidemment tout sauf innocent : la contre-révolution néolibérale devait à tout prix créer un imaginaire de crise et de l'insatisfaction propices au démantèlement des services publics. Cet imaginaire de crise englobe une modernisation, une déshumanisation, une bureaucratisation des services publics ainsi qu'une opacité relative aux droits de chacun. Il fonctionne principalement par le biais de l'injonction paradoxale incitant à faire plus avec moins.

Dans ce cadre, rendre visible toutes ces stratégies insidieuses est déjà un premier pas vers la désobéissance.

Partant, Xavier Renou insiste sur le fait qu'il faut reprendre espoir : des stratégies de résistance existent comme par exemple celle visant à occuper les locaux stratégiques (la comptabilité) ou celle visant à mettre en place une articulation entre les agents et les usagers en les faisant travailler ensemble (blocage des gares par exemple), à détourner ou à contourner certaines instructions. Il cite également des cas de refus d'obéissance, notamment dans l'enseignement en France ou dans la police quand les policiers se font massivement porter pâles.

Tout ce répertoire d'action qui va du refus au sabotage en passant par le contournement des instructions vise en fait à refuser de jouer le jeu selon les règles établies par l'autorité et à obliger les institutions à redevenir des services publics.

Il insuffle un renouveau de créativité qui permet de sortir des routines militantes.

En fait, « *la désobéissance civile ne se joue pas à deux mais à trois : les désobéissants contre les décideurs et l'opinion publique qui joue un rôle d'arbitre. Pour les désobéissants, il s'agit de convaincre l'opinion publique pour qu'elle puisse contraindre les décideurs* »⁴. Il importe par conséquent pour les désobéissants de remporter des victoires symboliques.

Une source vive de la démocratie

Alors que l'histoire a montré où pouvait mener un excès d'obéissance, Manuel Cervera-Marzal et Xavier Renou montrent tous deux comment la pensée désobéissante « *s'inscrit dans une tradition méconnue, voire occultée, qui place le conflit à la source de la liberté* »⁵ et comment, ce faisant, elle peut casser la fabrique de l'impuissance et permettre un autre regard sur la démocratie. Plutôt qu'un état stable et figé, elle est un processus constamment en mouvement et la désobéissance civile peut, dans cette optique, se muer en une source vive de la démocratie. Il est toujours judicieux de rappeler à cet effet que les conquêtes sociales ne sont pas tombées du ciel et que, partant, c'est le conflit et la lutte qui font avancer les choses.

Par ce regard un peu impertinent et iconoclaste sur les enjeux, la pertinence, les conditions, les conséquences et la légitimité ou non de ce répertoire d'action, par la question posée de savoir si la désobéissance civile fait partie du répertoire d'action des syndicats et si la grève (fût-elle des prix, des auditeurs), l'occupation ou la séquestration sont des illustrations de cette désobéissance, cette journée du 4 juin a essayé de promouvoir et de stimuler une réflexion sous le signe des interrogations, non des certitudes, de soulever des questions pertinentes et de susciter des interrogations fécondes.

Les chemins de la désobéissance sont ceux de l'émancipation continue mais aussi ceux d'un surcroît de démocratie.



Xavier Renou



1. Le premier est l'auteur entre autres de *Désobéir en démocratie, la pensée désobéissante de Thoreau à Martin Luther King* et de *La gauche et l'oubli de la question démocratique*, tandis que le second est le fondateur du Collectif des désobéissants et l'auteur de *Désobéir pour le service public*.
2. Manuel Cervera-Marzal, *La gauche et l'oubli de la question démocratique*, Paris, Éditions d'ores et déjà, 2014, p. 51
3. Idem, p. 52-53
4. Manuel Cervera-Marzal, *Désobéir en démocratie*, Les Forges de Vulcain, Paris, 2013, p. 94
5. Idem, p. 156

Résolution d'urgence sur le droit de grève

**Conseil exécutif de l'ISP,
24-25 juin 2014, Nyon, Suisse**

Le Conseil exécutif de l'Internationale des services publics (ISP) s'inquiète vivement des attaques permanentes à l'encontre des droits des travailleurs/euses et des droits syndicaux. Nous rejetons fermement l'idée que l'on peut limiter la négociation collective quelles que soient les circonstances. En tant que syndicats des services publics, notre rôle consiste à protéger les citoyen(ne)s et les usagers de ces services, en veillant à ce qu'ils/elles puissent accéder en permanence à des services publics de qualité, notamment par le biais d'une réglementation des services de base. Mais lorsqu'un conflit s'éternise, un seul droit démocratique efficace s'offre aux travailleurs/euses : la grève.

De trop nombreux pays ont adopté une législation – ou ont entamé des discussions – en vue de limiter ou d'interdire les grèves relatives aux « services de base », voire pour tous les travailleurs/euses du secteur public. En outre, la criminalisation des conflits sociaux et la violence accrue à l'égard des manifestant(e)s est une réalité et ce, dans les régions du Nord comme du Sud.

Le droit de grève, le droit d'organisation, ainsi que le droit de négociation collective sur les salaires et les conditions de travail constituent des libertés fondamentales et des droits humains. Ces droits sont ancrés dans la Constitution de l'OIT, les Conventions 87 et 98 de l'OIT, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies.

En juin 2014, dans le cadre des débats de la Commission de l'application des normes (CAN) qui se sont déroulés lors de la Conférence internationale du Travail (CIT), le groupe des employeurs s'est obstiné à nier le fait que le droit de grève était couvert par la Convention 87 de l'OIT, balayant ainsi des dizaines d'années de jurisprudence et l'application du droit international. Le groupe des travailleurs a rejeté à l'unanimité les exigences des représentants des employeurs.

Ce conflit sur le droit de grève a été renvoyé devant le Conseil d'administration de l'OIT, qui pourrait demander à la Cour internationale de Justice d'apporter un avis consultatif sur la question afin de régler ce désaccord. La décision devrait être rendue en novembre 2014.



Dès lors, le Conseil exécutif de l'ISP appelle l'Internationale des services publics à :

- lancer une campagne mondiale en faveur du droit de grève pour tou(te)s les travailleurs/euses ;
- faire pression sur les gouvernements afin qu'ils soutiennent les mécanismes de contrôle de l'OIT ;
- appeler au renvoi de l'affaire devant la Cour internationale de Justice et faire pression sur les membres du Conseil d'administration de l'OIT. Nous devons obtenir une majorité au sein du Conseil d'administration, ce qui signifie que les affiliés de l'ISP doivent mener un lobbying auprès de leurs centres syndicaux nationaux et de leurs gouvernements ;
- nouer des partenariats avec d'autres syndicats et organisations de la société civile dans le cadre de cette campagne ;
- continuer de soutenir et d'aider les affiliés dont les droits sont menacés ;
- mener activement des campagnes en vue de veiller à ce que les pays ratifient et appliquent les Conventions 87 et 98 de l'OIT ;
- faire pression sur les organisations intergouvernementales et autres agences et organisations internationales concernées – telles que la Banque mondiale et le FMI – afin qu'elles réaffirment leur soutien envers les Conventions de l'OIT qui garantissent les droits syndicaux fondamentaux ;
- organiser des campagnes en vue de veiller à ce que les accords mondiaux de libre-échange intègrent de véritables engagements envers les droits des travailleurs/euses, et respectent les Conventions de l'OIT.

La classe moyenne

Le concept de classes moyennes revient très fréquemment dans la bouche des hommes et femmes politiques, surtout en période électorale. Mais, comme pour le populisme, son usage intempestif et incessant rend complexe toute interprétation correcte. Partant, il est intéressant de s'interroger sur les raisons et les effets de cette utilisation abusive.

Le concept de classes moyennes revient très fréquemment dans la bouche des hommes et femmes politiques, surtout en période électorale. Mais, comme pour le populisme, son usage intempestif et incessant rend complexe toute interprétation correcte. Partant, il est intéressant de s'interroger sur les raisons et les effets de cette utilisation abusive.

Ainsi, au cours de la campagne électorale, les partis de droite n'ont eu de cesse de clamer que, s'il était mis en œuvre, le programme des partis plus progressistes sacrifierait les classes moyennes. Il est par ailleurs assez édifiant de constater que les soi-disant meilleurs défenseurs de la classe moyenne sont ceux qui roulent pour les riches (comme le montrait l'étude du programme du MR par l'Université catholique de Louvain, la KUL). Tel est un des avantages de l'absence de définition de cet ensemble malléable à souhait.

Une nébuleuse disparate et malléable

En effet, l'indéfinissable classe moyenne englobe par exemple l'employé et le cadre supérieur, le technicien et l'avocat, l'instituteur et le professeur d'université, etc.

Le recours à cette catégorisation regroupant des couches sociales disparates aux intérêts pas nécessairement convergents permet de formuler des propositions peu cohérentes qui s'adressent à tous sans cibler quelqu'un en particulier. Il permet en outre de rendre encore un peu plus invisible la classe ouvrière qui n'est (même) plus nommée. Comme si cette nébuleuse permettait d'enfouir la lutte des classes pourtant toujours bien réelle.

Si la classe moyenne a été historiquement « le vecteur du changement social

depuis la reprise de la croissance après la Seconde Guerre mondiale, la tertiarisation de l'économie, l'élévation du niveau de vie, l'élévation du niveau d'instruction... (elle) se caractérise par une variété et une ambivalence. Elle est prise entre deux feux : d'un côté elle souhaite entrer dans le monde de la bourgeoisie et d'un autre côté elle est déçue d'en être rejetée »¹. Elle va être constamment tiraillée entre l'intégration aux classes dominantes et le souci de s'en distinguer. Elle conteste tout en voulant être partie prenante.

Ce faisant, elle neutralise les tensions sociales et les met sous l'éteignoir.

Si le recours à ce concept évoque le positionnement par rapport au salaire, il s'agira, pour s'assurer une certaine rente de situation, de ne jamais donner des chiffres spécifiques et de faire miroiter au plus grand nombre qu'il en fait partie (alors que sous l'effet d'aubaine que représente pour les riches la crise, elle est précisément en voie de disparition) : « *L'abus de langage que recèle la classe moyenne a détourné l'attention d'un groupe croissant de citoyens qui, sans s'en rendre compte, ont été rétrogradés et n'appartiennent plus à cette classe moyenne... Mais, ils se réconfortent à l'idée que leur statut social reste celui de la fameuse classe moyenne. Ouf, pas de déclassement !* »²

Qui est in, qui est out ?

En effet, un des ressorts de cette catégorie est de promouvoir une tiédeur certaine à l'égard de projets politiques radicaux (dans le sens étymologique : qui s'attaquent à la racine du problème) : « *le désir de s'élever fait envisager avec méfiance tout effort de solidarité qui*

pourrait favoriser les concurrents, mais la peur de rechuter fait aussi aspirer à une protection des statuts existants »³. Cette nébuleuse doit en effet constamment se définir par rapport à ceux du dessus et à ceux du dessous.

Autre constat à tirer de l'usage abusif de ce terme : par son caractère visant à créer une société homogène, la démocratie telle que nous la connaissons « *fond les individus dans la classe moyenne et réduit la politique à une affaire de gestion, sans aventure ni promesse* »⁴,

La classe moyenne est constamment tiraillée entre l'intégration aux classes dominantes et le souci de s'en distinguer. Ce faisant, elle neutralise les tensions sociales et les met sous l'éteignoir

Les mots sont importants et leur choix induit une perception, un regard, un conditionnement qui ouvrent la voie à un changement insidieux de société.



1. Dominique Pinsolle, *Que peuvent les classes moyennes ?*, www.monde-diplomatique.fr/2012/05/PINSOLLE/47662
2. Olivier Derruine, *La classe moyenne n'est plus celle à laquelle vous pensez !*, www.revue-nouvelle.be/blog/delits-d-inities/2014/03/15/classe-moyenne/
3. Sylvain Bourmeau http://www.liberation.fr/societe/2012/01/12/politiquement-les-classes-moyennes-ont-un-role-d-arbitre-quelles-n-ont-jamais-eu-avant_787684
4. Zeev Sternhell, *Existe-t-il une pensée fasciste ?*, propos recueillis par Alexandre Lacroix «in *Philosophie Magazine* n° 79, p. 41



Bruxelles sous pression malgré elle

Le cercle vicieux de l'austérité bride l'économie et impose toujours de nouveaux sacrifices. Comme les autres entités fédérées, la Région de Bruxelles-Capitale lui devra un lourd tribut. Les projets droitiers de la coalition pressentie au niveau fédéral assombrissent un peu plus les perspectives. Dans un tel contexte, nous devons résister, mais aussi construire.

Les politiques austéritaires mises en place à tous les niveaux de pouvoir suite à l'adoption du Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) marqueront durablement les budgets des entités fédérées. Avec la FGTB et les autres syndicats, la CGSP a combattu ce traité en temps

utile parce qu'il nous condamne à l'austérité à vie ! Le budget bruxellois en souffrira, brisant les élans généreux de la déclaration de politique générale du nouveau gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale. La contrainte de réaliser des réductions budgétaires conduit à essayer de faire plus avec moins de moyens, mais ce principe connaît des limites que ni la novlangue ni la « gouvernance » ne parviendront à faire reculer. En réalité, ce sont des projets dont l'envergure se réduira ou qui disparaîtront avec des conséquences négatives sur le développement global des régions ; in fine, ce sont les citoyens qui en souffriront dans leur logement, leur environnement, leur santé, leur éducation, sans parler de leurs loisirs.

C'est déjà le cas en Flandre où le nouveau gouvernement de droite associant N-VA, CD & V et Open VLD projette « d'assainir » les finances publiques en les soumettant à un plan d'économie de 8 milliards d'euros en 5 ans. Les « efforts » seront réalisés sur les budgets de la culture ; de l'administration (1 950 fonctionnaires en moins) ; des transports en commun (De Lijn verra sa dotation amputée de 30 millions d'euros !). Les politiques de formation de logement et d'énergie seront elles aussi touchées. Tous domaines où les économies sont contre-productives et aggravent la situation de personnes déjà précarisées.

L'accord institutionnel du 11 octobre 2011 a bien permis un refinancement structurel de la Région de Bruxelles-Capitale, mais alors que les besoins estimés étaient de quelque 600 millions d'euros, c'est 461 millions qui ont été accordés. Toujours dans le cadre de la 6^e réforme de l'État, de nouvelles compétences ont été transférées à la Région (voir *Tribune* janvier 2014 pp. 7, 8) avec seulement 90 % des budgets



qui leur étaient allouées lorsqu'elles relevaient des niveaux fédéral et communautaire. On voit tout de suite que malgré l'autonomie constitutive, le projet de réforme fiscale du gouvernement et la simplification institutionnelle, les moyens seront réduits.

Si on considère les axes annoncés de la politique de la coalition de droite-suédoise-kamikaze qui se profile pour le gouvernement fédéral, il est clair que la fonction publique et les services publics seront mis à mal.

On parle de « fin des tabous » et il est question de s'attaquer à l'indexation automatique des salaires en en modifiant le mode d'application. Notons que le gouvernement en affaires courantes avait déjà ouvert la voie en modifiant la composition du panier des biens et produits qui intervient pour le calcul de l'indexation. Une façon de neutraliser le mécanisme sans avoir l'air d'y toucher !

Sous prétexte de « réduction des coûts de fonctionnement » de l'État, il s'agit d'accentuer la diminution du nombre de fonctionnaires en ne remplaçant pas ceux qui partent à la retraite, portant ainsi progressivement, mais sûrement atteinte aux missions de service public et en plaçant les agents sous pression. Enfin, on peut encore s'attendre à des velléités de recul de l'âge de la retraite.

Dans ce contexte défavorable et en réponse à ces projets politiques néfastes, il faudra compter sur la vigilance de la CGSP-Bruxelles pour exiger le respect des règles de concertation et de négociation et pour contrer l'inacceptable.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP



www.cgsp-acod-bru.be

Reprendre des études universitaires, c'est possible, même sans diplôme

Grâce à la Valorisation des acquis de l'expérience (VAE), il est possible d'entamer des études universitaires même sans avoir suivi un parcours scolaire classique. Et ce, grâce aux années d'expérience professionnelle ou personnelle.

Que l'on regrette d'avoir quitté trop tôt les bancs de l'école ou que l'on n'ait pas eu, plus jeune, l'opportunité de suivre des études universitaires, il faut savoir que rien n'est jamais perdu. Il est en effet possible de reprendre des études universitaires ou supérieures, même sans diplôme, voire même sans CESS, le tout avec un parcours réduit et potentiellement cumulable avec un emploi. Comment ? Grâce à la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) qui permet à toute personne cumulant un minimum de cinq années d'expérience dans un domaine de prétendre à accéder à un master lié à cette activité. Toutes les filières universitaires sont accessibles, sauf la médecine.

Pratiquement, comment ça marche ?

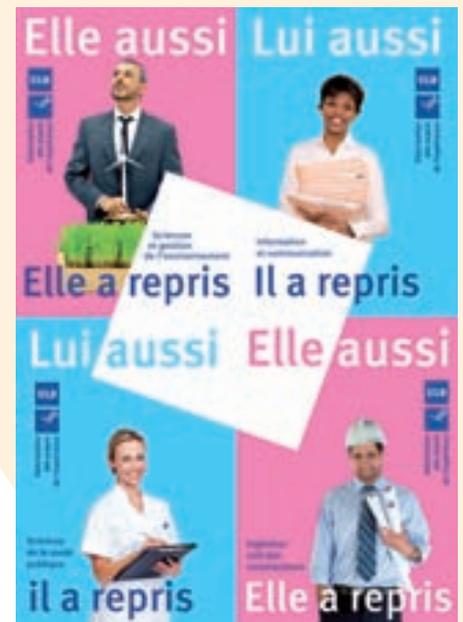
Si vous estimez avoir une expérience concrète (et attestée) de plus de cinq années dans un certain secteur professionnel, vous pouvez remettre votre candidature auprès d'une cellule VAE, au sein d'une université de la Communauté française. Attention, les études visées doivent être concrètement liées à votre expérience. Un jury académique étudiera votre dossier et décidera de votre aptitude ou non à intégrer le master de votre choix. Tout cela ne se fait pas en un jour, et il est essentiel de présenter un dossier complet, motivé et documenté, détaillant votre expérience.

Qui peut être professionnelle ou personnelle, associative ou autre.

Le point avec Jérôme Bruyère, conseiller VAE et chargé de communication à l'ULB. « *La cible de ce programme est donc les adultes qui souhaitent reprendre des études et qui disposent d'une expérience à valoriser. Chaque candidat prend tout d'abord contact avec nous, et est ensuite invité à participer à une séance d'information collective. Un accompagnement personnalisé est ensuite assuré, afin d'aider la personne dans la réalisation de son dossier, et de jouer un rôle d'interface entre le candidat et l'université. Car il est important de rentrer un dossier complet et adapté à un jury académique.* »

Le monde universitaire n'étant pas forcément simple à appréhender, la cellule VAE joue un rôle considérable lors des premiers pas du candidat. De même, elle va directement à la rencontre des demandeurs d'emploi (via Forem et Actiris), pour leur proposer cette option encore méconnue. Et ça prend ! Les candidatures sont nombreuses, et même si certains lâchent en chemin, nombreux sont ceux qui décrochent leur pass d'accès au master. D'autres obtiennent même parfois des dispenses, tandis que certains profils doivent avant cela réussir une année préparatoire.

Les profils sont très variés, et la moyenne d'âge est de 37 ans. Nombreux sont les candidats qui ont déjà un bachelor, mais il est tout à fait possible de remettre un dossier sans avoir le moindre diplôme. Il faudra alors que l'expérience à valoriser suffise à convaincre le jury. L'an dernier, 330 personnes ont manifesté de l'intérêt pour ce programme et ont contacté la cellule de l'ULB. 153 ont finalement déposé une demande d'admission à un master. Et 110 ont été admises ! Du côté des résultats, on s'en sort bien également, puisque les



adultes en reprise d'études ont même tendance à mieux réussir que les étudiants « classiques ». « *Les motivations sont mieux définies chez les adultes, ça amène de bons résultats.* » Des motivations qui peuvent avoir trait à l'avancée de carrière, à de meilleures conditions salariales une fois le diplôme en poche, une vocation à développer, ou un challenge personnel ou une revanche, mais qui à chaque fois poussent l'étudiant à donner le meilleur, même sans bagage étudiantin. « *La demande d'admission, la création du dossier, qui est assez lourde, met déjà à l'épreuve et forme au milieu universitaire.* »

Contact téléphonique :
le matin de 9h à 12h : 02/650 20 98
Par mail :
accompagnement_vae@ulb.ac.be
<http://www.ulb.ac.be/de/infor-etudes/adulte.html>

Article FGTB, juillet 2014.

Les fonds vautours qui dépècent l'Argentine

Le fonds vautour NML Capital, qui avec d'autres, maintient l'Argentine au bord de la suspension de paiement, est déjà en train de dévorer la charogne sur le marché espagnol. Elliott Management, fonds opportuniste du multi-spéculateur états-unien Paul Singer, a déjà récupéré un milliard d'euros en crédits défaillants de Bankia et 300 millions d'euros de Santander. Selon Auraree.com, il aurait payé à peine 50 millions pour les deux portefeuilles !

Les fonds vautours se font de l'argent en spéculant sur les pays en difficultés, comme en Argentine durant la crise de 2001. Ils achètent alors des bons de la dette à bon prix avant d'en exiger, le moment opportun, le remboursement à un prix élevé par voie judiciaire, en y incluant des intérêts de retard et des frais de justice. Ils spéculent ainsi sur la dette publique, en compromettant les dépenses sociales pour la grande majorité de la population. Ces fonds vautours ont choisi le litige après avoir refusé de faire partie des 93 % des créanciers qui avaient négocié avec le gouvernement argentin. Et maintenant le juge du district de New York, Thomas Griesa, donne la priorité au paiement aux fonds vautours. Ce qui ouvre la porte à une avalanche de demandes en justice qui ont débouché sur le défaut de paiement de l'Argentine le 30 juillet.

Qui se cache derrière ces fonds vautours ?

NML Capital est une filiale du fonds d'investissement Elliott Management Corporation enregistré dans le paradis fiscal des îles Caïman. C'est l'empire du millionnaire Paul Singer, ferme défenseur du parti Républicain aux USA et proche de l'ultraconservateur Tea Party. Elliott spéculé, entre autre, sur les dettes publiques, en violant toute souveraineté des États et de leurs peuples. Mais il spéculé aussi sur les dettes privées et était entré en possession de 2 millions de dollars de celle de Lehman Brothers en 2011.

Singer a été le plus important bailleur de fonds pour la campagne présidentielle de George W. Bush en 2004, il finance aussi celle de Mitt Romney en



2012, et celle du maire de New York, Rudolph Giuliani. En tant que principal fournisseur de fonds pour le parti Républicain, il joue un rôle important dans la politique nord américaine et, vue la prédominance du pays au-delà des frontières, influe sur la politique internationale.

En ce qui concerne l'Argentine, NML est le principal bailleur de fonds de l'organisation American Task Force Argentina (AFTA), lobby qui influe sur la justice et le Congrès US afin de porter préjudice à l'Argentine. Pour se faire une idée du pouvoir de ces vautours, NML est même allé jusqu'à faire saisir le navire-école de la marine argentine, la frégate Libertad, au Ghana en octobre 2012, en exigeant de l'État argentin environ 370 millions de dollars pour des bons impayés.

Ce qui se passe en Argentine est emblématique de ce que commence à vivre la Grèce, où opèrent des fonds vautours comme Dart Management, dont le siège se trouve aux îles Caïman et qui opère aussi en Argentine. Déjà en 1999, NML a obtenu, grâce à un jugement aux USA, le paiement de 58 millions de dollars

du Pérou pour une dette que le fonds avait acheté 11 millions. Il a aussi fait des affaires avec la RDC.

Vague de solidarité internationale

L'agissement des vautours en Argentine a déclenché une vague d'indignation partout dans le monde contre la spéculation qui joue avec la souveraineté et la vie d'une grande majorité des peuples endettés. Depuis la Plateforme d'Audit Citoyen de la Dette en Espagne (PACD) dont le CADTM fait partie, nous lançons un communiqué de solidarité avec le peuple argentin, et affirmons que « *l'Argentine devrait désobéir à la sentence du juge Griesa, [...] puisque, en accord avec le droit international, elle a l'obligation de satisfaire les besoins de sa population avant le paiement d'une dette.* » Comme le stipule bien le communiqué, ce qui se passe n'est pas seulement un problème argentin, mais plutôt un conflit mettant en jeu la suprématie du pouvoir financier au détriment de la souveraineté des peuples.

Article mis en ligne le 30 juillet sur le site du CADTM.



Et un, et deux, et trois...

Rassurez-vous, je n'ignore pas que la Coupe du monde de football s'est clôturée durant les vacances scolaires mais ce refrain reste bien d'actualité.

La composition du nouveau gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) nous est à présent connue et, contrairement à nos salaires qui stagnent par manque d'indexation, l'inflation est ici bien présente. En effet, renouant avec une pratique que nous croyions révolue, ce ne sont pas moins de trois ministres qui se partageront les compétences en matière d'Enseignement :

- Joëlle Milquet aura en charge l'Enseignement obligatoire (auquel s'ajoute la culture et la petite enfance, excusez du peu) ;
- Jean-Claude Marcourt remplira à l'Enseignement supérieur ;
- Isabelle Simonis présidera aux destinées de l'Enseignement de Promotion sociale.

Si on ajoute André Flahaut qui gèrera les finances et l'immobilier, 4 ministres (sur 7), coachés par le ministre-président Rudy Demotte, vont donc s'atteler à la rénovation de notre système éducatif. C'est du moins ce que laisse entendre la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui prévoit entre autres de :

1. Renforcer la qualité de l'Enseignement obligatoire et viser à la réussite pour tous en :

- soutenant, valorisant et motivant les enseignants ;
- promouvant une école de qualité ;
- visant l'égalité des chances et des acquis ;
- renforçant la synergie entre l'Enseignement qualifiant et le monde du travail ;
- dynamisant la gouvernance et renforçant le pilotage.

2. Redynamiser l'Enseignement supérieur en :

- renforçant son financement ;
- implémentant la réforme du paysage de l'Enseignement supérieur ;
- améliorant l'accessibilité de cet enseignement ;
- soutenant la réussite et favorisant la mobilité des étudiants.

3. Soutenir l'enseignement pour adultes et moderniser l'enseignement à distance.

Oufi, vaste programme ! Effectivement, il faudra être nombreux pour tenter d'atteindre de tels objectifs. C'est la raison sans doute pour laquelle le Gouvernement s'engage à conclure un pacte pour un enseignement d'excellence qui portera sur les 10 prochaines années et sera précédé par une large consultation et une réflexion participative (tiens, tiens, cela ne vous rappelle rien ?).

Tous les moyens nécessaires pour réaliser cette réforme sont loin d'être détaillés dans la DPC (nous les analyserons dans la prochaine édition de *TRIBUNE*) mais ils semblent d'autant plus relever de la quadrature du cercle qu'il faut redouter des mesures d'austérité budgétaire. Le ministre-président a confirmé au Parlement de la FW-B un déficit de 280 millions d'€ et la volonté d'atteindre l'équilibre en 2018.

Comment le Gouvernement va-t-il concrétiser la DPC tout en étant contraint de réduire ses dépenses (pour rappel, la FW-B ne dispose pas de pouvoir fiscal et ne peut donc augmenter ses recettes) ?



C'est la question épineuse que nous ne manquerons pas de poser lors des contacts à venir avec les nouveaux ministres.

Obtiendrons-nous des réponses satisfaisantes ? Rien n'est moins sûr et il conviendra sans doute tout au long de cette législature de rappeler aux partis de la majorité et à leurs « excellences » leurs engagements à développer un enseignement d'« excellence ».

Même si elle ne se présente pas sous les meilleurs auspices, je vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée scolaire ou académique.

Pascal Chardome
Août 2014

Mémorandum de la CGSP-Enseignement 2014-2019, à l'attention du prochain **Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Voici le mémorandum approuvé par les Régionales lors du Comité communautaire du 4 juin dernier et transmis aux présidents de parti.

Le Contrat pour l'école, adopté en 2005 sur base d'une déclaration commune signée par tous les partenaires de l'éducation, établissait déjà 10 priorités pour nos élèves et 4 objectifs ambitieux :

- porter 100 % des jeunes de 14 ans au Certificat d'étude de base ;
- conduire 85 % des jeunes de 20 ans au Certificat de qualification ou d'Enseignement secondaire supérieur ;
- réduire de moitié le nombre d'échecs en primaire ;
- réduire de 25 % l'échec en secondaire.

Il devait faire l'objet d'une évaluation en 2013, nous l'attendons toujours...

Et c'est bien là que le bât blesse : trop peu de réformes ou de modifications de notre système scolaire ont fait l'objet d'évaluations sérieuses et objectives. Souvent organisées sous les pré-

cedentes législatures sous l'appellation contrôlée « expériences pilotes », elles se sont tantôt généralisées tant bien que mal en poursuivant leurs effets (y compris ceux non escomptés), elles ont tantôt été abandonnées au profit d'une énième innovation pédagogique dont on attendait monts et merveilles.

En ces temps de disette budgétaire, ces modifications successives ont rarement été accompagnées des moyens financiers nécessaires à leur pleine réussite, la politique du « faire mieux avec les moyens disponibles » étant le plus souvent privilégiée. Elles ont encore plus rarement été précédées de la concertation, de la préparation et de la formation du personnel concerné.

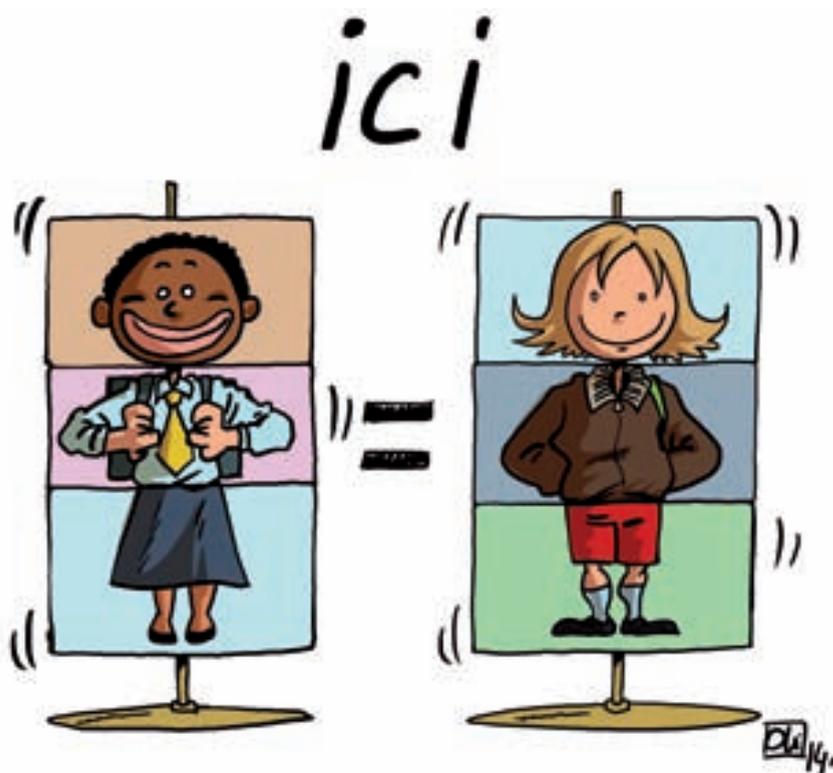
La CGSP-Enseignement souhaite la fin de cette politique des petits pas et réclame que tout nouveau projet de réforme s'accompagne du temps de réflexion, du suivi et des moyens nécessaires à sa réa-

lisation. Négliger ces prérequis empêche que les acteurs concernés comprennent, maîtrisent et s'approprient la réforme qui est dès lors vouée à l'échec.

Nous réclamons également l'abandon d'une autre politique, celle des enveloppes fermées, qui finance le fonctionnement de certains niveaux d'enseignement (artistique, promotion sociale, supérieur...) sans prendre en compte l'évolution de la population scolaire et estudiantine, et freine ainsi le libre accès à un enseignement de qualité, accentue la concurrence scolaire et contrarie le développement de l'offre d'enseignement. Il est également inadmissible à nos yeux de financer un niveau d'enseignement au détriment d'un autre.

De nombreux jeunes ne trouvent pas d'emploi par manque de qualification. Il importe donc non seulement de préserver l'enseignement de la rigueur budgétaire mais surtout d'y investir afin d'amener un maximum d'élèves et d'étudiants à la certification ou à la diplomation leur permettant une insertion citoyenne et socioprofessionnelle réussie.

Enfin, afin d'en permettre le libre accès, l'enseignement ne peut dépendre de la contribution financière de ceux qui le fréquentent. Seuls les Pouvoirs publics sont à même d'assurer la gratuité de leur enseignement et son caractère égalitaire. Il est urgent de limiter d'abord, d'abolir ensuite la concurrence et la marchandisation en instaurant dans les meilleurs délais un réseau unique et public. Dans le cas où la volonté politique serait de distinguer les rôles de Pouvoir organisateur et de régulateur du ministre de l'Enseignement, il est impératif de confier l'organisation du réseau aux seuls pouvoirs publics qui devront obligatoirement améliorer la gestion quotidienne du réseau.



POUR une école qui prend en compte les différences et combat les inégalités.

PRIORITÉ 1. Des enseignants mieux formés et remotivés dans chaque niveau et type d'Enseignement

• Renforcer et valoriser la formation initiale

Les travaux entrepris dans différents groupes (Groupe des 4 opérateurs Écoles supérieures des Arts-Hautes Écoles-Promotion sociale-Universités, Comité de suivi) ont abouti à l'élaboration d'un document qui traite de plusieurs aspects tels les besoins du système éducatif, la formation des enseignants, les compétences à acquérir, le découpage (différent du système actuel) du cursus de formation en tranches d'âge.

Nous attendons du prochain gouvernement qu'il prenne prioritairement les mesures nécessaires pour :

- assurer les conditions nécessaires à la poursuite et à la finalisation de ces travaux ;
- organiser la concertation sur leurs conclusions ;
- procéder à la mise en œuvre de la réforme, au plus tard fin 2016.

Par notre participation aux différents groupes, nous continuerons à veiller à ce que le dispositif proposé s'inscrive dans les principes que nous avons défendus :

- un seul profil professionnel, avec une formation commune comportant, en cours de cursus, des orientations en fonction des tranches d'âges des élèves, et de ce fait, un seul barème, aligné sur le barème le plus élevé de l'enseignement obligatoire ;
- un modèle simultané associant pratique et théorie à tous les niveaux ;
- un allongement des études de 3 à 5 ans organisé sur base de la co-diplômation.

La réflexion devra s'étendre à la formation des formateurs, des professeurs des cours de CT et de PP, des puéricultrices et au CAP et au CAPAES.

L'allongement des études devra s'accompagner de mesures permettant une revalorisation barémique et sociale du métier et une réduction plani-

fiée du coût des études pour compenser le risque de pénurie de candidats.

• Améliorer la formation en cours de carrière

- Les membres du personnel en formation doivent pouvoir être remplacés.
- Il faut augmenter et améliorer la programmation de la formation obligatoire, après consultation des enseignants, et lui octroyer les moyens nécessaires. De même, il faut instaurer une meilleure articulation entre la formation obligatoire et la formation volontaire.
- Les personnels de l'Enseignement devraient bénéficier du congé-éducation.

• Accompagner et aider les enseignants débutants

L'entrée dans le métier est souvent difficile, les enseignants débutants se heurtant à des problèmes auxquels leur formation initiale ne les a pas préparés. Nombreux sont ceux qui abandonnent le métier prématurément, aggravant de la sorte la pénurie d'enseignants diplômés.

Ces enseignants doivent bénéficier dès leur entrée en fonction :

- d'un soutien et de conseils de la part d'enseignants expérimentés (tutorat) ;
- d'une possibilité de retour vers l'organisme ayant assuré leur formation initiale afin d'affiner et de parfaire celle-ci ;
- d'une formation spécifique aux difficultés rencontrées lors de l'entrée dans le métier (dans le cadre de la formation continue ou de l'Enseignement de Promotion sociale).

• Renforcer et améliorer les possibilités d'adaptation de la carrière

- La carrière des enseignants est

longue et plane. Ils disposent de peu de possibilités pour la dynamiser ou l'adapter aux difficultés rencontrées. Il conviendrait de permettre aux enseignants expérimentés qui le souhaitent d'être dispensés de quelques heures devant élèves pour maintenir une pratique suffisante du métier tout en l'exerçant « autrement » :

- en assurant l'accompagnement d'un enseignant débutant (tutorat) ;
- en apportant leur expertise lors de l'élaboration de réformes et de programmes pédagogiques ;
- en collaborant aux recherches en matière d'éducation ;
- en préparant la transition entre niveaux et degrés d'enseignement ;
- en assurant le suivi des évaluations externes...

- Les possibilités d'aménagement de carrière en cas de problème de santé, par exemple, doivent être multipliées (requalification, prestations adaptées ou allégées...).

- De nombreux membres des personnels de l'Enseignement (PTP, ACS, APE...) sont engagés sous le régime contractuel et assurent dès lors leurs prestations sans garantie de stabilisation de leur emploi. Chaque fois que possible, il conviendrait de leur permettre d'accéder à un emploi statutaire.

• Outiller utilement et efficacement les enseignants

Les programmes doivent définir les contenus et les niveaux de maîtrise et les épreuves d'évaluation doivent être cohérentes avec ces contenus et niveaux. Il est nécessaire de mettre en place un dispositif de veille car ces programmes doivent être évolutifs. La pédagogie par compétences doit être évaluée. Enfin, une aide financière pour l'acquisition de matériel pédagogique doit être prévue pour les enseignants.

PRIORITÉ 2. La mise en place réfléchie et concertée de mesures de lutte contre la ségrégation sociale et d'aide à la réussite dans chaque niveau et type d'Enseignement

- **Instaurer un véritable tronc commun de 5 à 16 ans.**

L'élève évolue au sein de ce cursus sans rupture et à son rythme. En cas de difficultés, il faudra prévoir un financement nécessaire à une adaptation des grilles horaires, permettant une remédiation immédiate. Dans ce cursus, il reçoit une formation pluridisciplinaire et citoyenne par laquelle il développera entre autres ses aptitudes sportives, culturelles, linguistiques et artistiques ainsi que ses compétences techniques et technologiques. Il pourra étoffer celles-ci, s'il fait le choix d'une filière qualifiante. La certification et l'orientation vers une filière s'opèrent à l'issue du tronc commun qui prépare les élèves à la construction d'un projet d'orientation réfléchi en connaissance de cause.

Préalablement à cette instauration et pour en favoriser la mise en place, il convient de rapidement :

- **Valoriser les filières techniques et professionnelles** et renforcer la représentation syndicale dans les instances qui seront amenées à les piloter (IPIEQ, Bassins de vie...).
- **Favoriser l'apprentissage des langues** et assurer le financement des périodes supplémentaires imposées aux communes bruxelloises et à statut linguistique spécial.
- **Continuer à adapter la taille des classes** aux exigences des cours et supprimer le système de dérogations liées à l'absence de locaux en Région bruxelloise.
- **Engager du personnel supplémentaire en charge de l'accueil extrascolaire** (études dirigées, surveillance des repas, animations sportives et culturelles...) et en améliorer la formation et la rémunération. Rendre ce service accessible à tous.



- **Renforcer l'encadrement dans l'Enseignement fondamental et secondaire** : puéricultrices, psychomotriciens, aide administrative aux directions (dont les titres et les profils seront fixés et sans autre prélèvement de périodes au détriment de l'encadrement), personnel auxiliaire d'éducation, paramédical et social.
- **Réaffirmer les partenariats entre Enseignement ordinaire, médiateurs et CPMS** et renforcer ces derniers dans leurs missions.
- **Faciliter les partenariats entre Enseignement ordinaire et Enseignement spécialisé** tout en préservant la spécificité de cet enseignement.
- **Gérer l'impact de l'évolution démographique** de manière à assurer à temps et à chaque élève, pour tous les types et les niveaux d'enseignement, une place dans une école de proximité, fonctionnelle et sécurisée.
- **Garantir une forme de régulation des inscriptions dès l'Enseignement fondamental**, notamment pour assurer la mixité sociale et académique dans les écoles.
- **Donner plus de liberté méthodologique aux enseignants** et leur accorder les moyens afin qu'ils puissent recourir à une pédagogie différenciée et adaptée au public scolaire rencontré.
- **Assurer la formation et l'augmentation du nombre d'enseignants chargés de la remédiation immédiate.**
- **Renforcer les dispositifs de prévention de la violence scolaire** (CPMS, personnel éducateur, social, médiateurs... notamment

par une statutarisation des agents) et le soutien aux victimes.

- **Développer l'encadrement différencié** et améliorer le contrôle et l'affectation des moyens alloués et l'information aux équipes éducatives.

- **Aider les internats** afin de leur permettre une meilleure collaboration avec les SAJ.

- **Renforcer les moyens mis à disposition des CPMS** pour rencontrer davantage leurs missions élargies.

- **Renforcer l'Enseignement de Promotion sociale** afin qu'il puisse conforter sa position dans le champ de la formation tout au long de la vie.

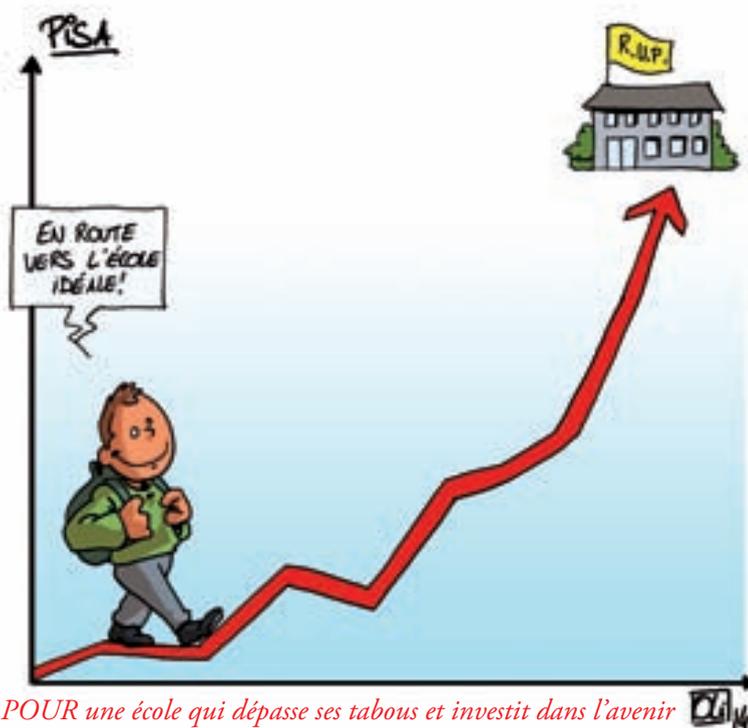
PRIORITÉ 3. Un plan de refinancement et de redynamisation de l'Enseignement supérieur

1. Financement

Toutes les études le montrent, le déclin de l'Enseignement supérieur observé depuis plusieurs années (à des degrés divers selon les formes d'enseignement) place celui-ci dans des conditions telles qu'il ne pourra relever les nombreux et nouveaux défis sociétaux auxquels il doit répondre.

Il y a donc urgence. Le refinancement public de l'Enseignement supérieur doit être une priorité de la prochaine législature qui doit :

- supprimer le système de l'enveloppe fermée ;
- programmer une réforme structurelle du financement de l'Enseignement supérieur :
 - qui tienne compte du nombre d'étudiants,
 - qui prenne en considération l'augmentation des activités en lien avec les besoins sociétaux et la nécessaire modernisation des infrastructures, afin que l'Enseignement supérieur puisse assumer pleinement ses missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité ;
- augmenter les crédits budgétaires octroyés par le Fédéral, les Régions et la FW-B à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée, en ce compris dans les Hautes Écoles et des Écoles supérieures des Arts ;
- attribuer et/ou augmenter les montants des financements structurels consacrés à l'aide à la réussite, à la formation continue, à l'enseignement inclusif ;



POUR une école qui dépasse ses tabous et investit dans l'avenir au sein d'un Réseau Unique Public.

- étudier les possibilités de financement différencié des institutions qui accueillent des publics défavorisés afin d'augmenter leur taux de réussite.

2. Démocratisation : accès-réussite-mobilité

Nous avons toujours défendu la liberté d'accès à l'Enseignement supérieur pour en assurer la démocratisation. Cette mesure n'est toutefois pas suffisante au vu des taux importants d'échecs et d'abandons, surtout en 1^{er} bachelier. Il convient en outre de :

- renforcer les liens Enseignement secondaire et Enseignement supérieur afin de réduire les difficultés liées à ce moment charnière ;
- évaluer et amplifier certaines

mesures d'aide à la réussite et de soutien aux étudiants primo-arrivants ;

- intensifier les « passerelles » entre formes et filières d'enseignement afin d'opérer une éventuelle réorientation dans les délais les plus courts ;
- adopter des mesures sociales en faveur des étudiants issus de milieux défavorisés afin de leur faciliter l'accès à la mobilité internationale ;
- financer, développer et harmoniser les procédures de valorisation des acquis d'apprentissage afin de permettre la poursuite ou la reprise d'études ;
- mener une réflexion sur l'extension de l'Enseignement supérieur en alternance à d'autres filières ou formes d'enseignement dans une perspective d'ascenseur social.

3. Qualité de l'Enseignement

La qualité de notre Enseignement supérieur contribue au développement économique et social de nos régions. Elle est aussi un atout au niveau européen et international.

Pour la développer, il importe de :

- rendre les professions d'enseignants et de la recherche attractives ;
- développer les activités de recherche pour soutenir la formation initiale (veille, adaptation des contenus) et enrichir la pratique professionnelle ;
- soutenir la culture qualité au sein des établissements et consolider l'AEQES par une révision du décret de 2008 et par l'octroi d'un financement à hauteur de ses missions et de ses objectifs ;
- veiller à ce que la dynamique de collaboration renforcée par le décret « Paysage » s'inscrive dans une perspective d'amélioration de la lisibilité

et de la cohérence de l'offre d'enseignement.

4. Pilotage

En tant que membres de l'ARES, nous veillerons à ce que cette instance assure un pilotage efficient de l'Enseignement supérieur, dans l'intérêt général.

L'ARES devra pour cela bénéficier des conditions nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

Les pôles d'Enseignement supérieur doivent être financés à hauteur des missions qui leur sont confiées et leurs membres doivent être désignés dans le respect des règles en vigueur au sein de leurs composantes.

5. Personnels

La mise en œuvre de la réforme du « Paysage », et plus particulièrement

celle de l'organisation des études, entraîne des modifications dans les pratiques pédagogiques, une augmentation des tâches administratives et une adaptation des horaires. Pour soutenir les personnels, il s'impose de :

- évaluer les effets de la mise en place de la réforme sur les charges et les horaires des membres des personnels et procéder à d'éventuelles adaptations ;
- mettre à la disposition des personnels les moyens informatiques et logistiques nécessaires à la réalisation des nouvelles tâches (y compris e-learning) ;
- établir un plan de revalorisation des carrières des personnels académique, scientifique et administratif dans les différentes formes d'enseignement. ■

Enseignement obligatoire organisé par la FW-B

Des précisions statutaires à respecter scrupuleusement !!

A l'heure où nous écrivons ces lignes nous ne connaissons pas encore l'identité du ou des nouveaux ministre(s). Par contre, il est facile de prévoir certaines situations problématiques comme lors de chaque rentrée.

Néanmoins la publication des emplois vacants au Moniteur belge (MB) modifie pas mal de choses.

1. Les changements d'affectation (prise d'effet 1^{er} juillet)

Le membre du personnel n'obtient pas le nombre d'heures publié au Moniteur. Dans ce cas, il faut quand même le faire entrer en fonction au 1^{er} juillet avec le nombre figurant dans l'appel, quitte à être en situation de perte partielle de charge au 1^{er} septembre.

Il faut néanmoins vérifier que toutes les extensions automatiques de charge ont bien eu lieu pour les définitifs déjà dans l'établissement qui ne bénéficie pas d'une garantie traitement complète (à ne pas confondre avec la demande d'affectation complémentaire dans un autre établissement à introduire en février).

Les modifications introduites dans l'Arrêté royal (AR) du 22 mars 1969 par le Décret du 28 février 2013 précise notamment dans l'article 26quater qui concerne la dévolution des emplois :



« § 1^{er}. Dans l'Enseignement de plein exercice, dans le but de leur permettre d'exercer une fonction à prestations complètes, les périodes disponibles dans une même fonction au sein d'un même établissement sont attribuées aux membres du personnel selon l'ordre suivant :

- 1° les membres du personnel nommés à titre définitif dans la fonction qu'ils exercent et affectés ou affectés à titre principal dans l'établissement ;
- 2° les membres du personnel nommés à titre définitif dans la fonction qu'ils exercent et affectés à titre complémentaire dans l'établissement ;
- 3° les membres du personnel rappelés à l'activité de service pour une durée indéterminée dans la fonction à laquelle ils sont nommés ;
- 4° les membres du personnel rappelés provisoirement à l'activité de service dans la fonction à laquelle ils sont nommés ;
- 5° les membres du personnel nommés à titre définitif, pour les prestations qui leur sont confiées à titre de complément de charge ;
- 6° les temporaires prioritaires, dans l'ordre du classement ;
- 7° les membres du personnel bénéficiant d'un changement provisoire d'affectation ;
- 8° les membres du personnel nommés à titre définitif, pour les prestations qui leur sont confiées à titre de complément d'horaire en application des articles 13bis à 13quinquies de l'Arrêté royal du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique, du personnel social des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécialisé, moyen, technique, artistique et supérieur non universitaire de la Communauté française et des internats dépendant de ces établissements ;
- 9° les membres du personnel rappelés à l'activité de service pour une durée indéterminée dans une fonction autre que celle à laquelle ils sont nommés ;
- 10° les membres du personnel rappelés provisoirement à l'activité de service dans une fonction autre que celle à laquelle ils sont nommés ;
- 11° les membres du personnel nommés à titre définitif, pour les prestations qui leur sont confiées à titre de complément de prestations ;
- 12° les temporaires prioritaires pour les prestations qui leur sont confiées à titre de complément de prestations dans l'ordre du classement ;
- 13° les temporaires classés dans le premier groupe visé à l'article 2, alinéa 2 de l'Arrêté royal du 22 juillet 1969 fixant les règles d'après lesquelles sont classés les candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de l'État, dans l'ordre du classement ;

14° les temporaires classés dans le deuxième groupe visé à l'article 2, alinéa 3 du même Arrêté royal dans l'ordre du classement ;

15° les temporaires classés dans le troisième groupe visé à l'article 2, alinéa 4 du même Arrêté royal, dans l'ordre du classement ;

16° les temporaires classés dans le quatrième groupe visé à l'article 2, alinéa 5 du même Arrêté royal, dans l'ordre du classement.

§ 2. Pour les membres du personnel nommés à titre définitif, les périodes disponibles dans une même fonction au sein d'un même établissement sont attribuées successivement au membre du personnel qui peut faire valoir la plus grande ancienneté de service telle que calculée à l'article 3sexies, § 1 de l'Arrêté royal du 18 janvier 1974 pris en application de l'article 164 de l'Arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, artistique et normal de l'État, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements.

§ 3. Le membre du personnel ne peut renoncer aux prestations qui lui sont conférées en application de l'article 26quater, § 1^{er}, 1° à 11°. Seule la démission pour l'entière démission d'une charge conférée telle que prévue à l'article 169 est autorisée. »

2. Les temporaires prioritaires (TP)

(prise d'effet de la désignation 1^{er} septembre)

Le nombre d'heures ou de périodes peut bien sûr varier également, comme le stipule la notification, les commissions d'affectation de novembre feront des propositions en matière de nomination en fonction de la situation réelle sur le terrain. Il est même malheureusement possible que l'emploi publié disparaisse complètement. Dans ce cas, le membre du personnel conserve néanmoins sa qualité de TP, il faut donc le redésigner dans un autre établissement, de préférence en fonction de ces choix précédents.

Dans tous les cas de figure, les camarades concernés doivent prendre contact avec leur Régionale, les solutions rapides dépendent d'un échange d'information efficace.

Ph. Jonas – 3/07/2014

Le métier de Délégué syndical

Portrait dans l'Enseignement spécialisé



Xavier PIRON

Professeur de français depuis octobre 1995 dans le réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Délégué syndical adjoint depuis 2009

Comment et pourquoi avez-vous décidé d'assumer une responsabilité syndicale ?

Des élections étaient organisées suite à la démission de l'un des responsables syndicaux. Relativement ancien dans l'établissement, le connaissant assez bien, j'ai voulu mettre mon expérience au service des affiliés. J'avais également conscience qu'il y avait nécessité de tenter, parfois, de poser quelques questions à l'autorité lors des Comités de concertation de base (COCOBA), pour améliorer la vie de l'école, ainsi que d'y proposer des idées constructives.

Combien de temps vous prennent vos activités syndicales ?

Sans compter les manifs, en réalité, peu de temps. Il s'agit juste d'être en contact régulier avec le délégué et l'autre adjoint (ce qui ne pose aucun problème et s'avère même agréable), à l'écoute de l'une ou l'autre question émanant d'affiliés (et de tenter d'y répondre, ou de donner les coordonnées de personnes-ressources, ou encore de répercuter la question auprès de personnes ressources). Les COCOBA nécessitent une réflexion individuelle, puis une mise en commun par la délégation, mais, de toute façon, ceux-ci sont (bien trop) rares...

Quelles missions vous occupent le plus souvent ?

Écouter les éventuelles doléances des affiliés qu'ils veulent nous voir aborder au COCOBA (ils n'ont pas toujours

conscience de ce qui s'y fait concrètement), et éventuellement, leur expliquer le non-fondé de ces dernières...

Quelle est (sont), pour vous, la (les) mission(s) la (les) plus importante(s) ?

Être un « contre-pouvoir » (même si nous ne sommes de toute manière qu'un organe consultatif) vis-à-vis de l'Autorité. Ceci est surtout valable dans la situation que nous vivons au sein de notre établissement. Il y a d'autres actions tout aussi importantes à mener quand la direction fait preuve de moins d'incompétence dans la gestion de son école...

De quelle manière assurez-vous le relais entre vos affiliés et votre Régionale ?

C'est principalement le délégué qui s'en charge.

Quel(s) conseil(s) donneriez-vous aux futurs délégués syndicaux ?

Je ne suis pas assez expérimenté pour me permettre de donner des conseils. En ce qui concerne les COCOBA, je conseillerais juste à un nouveau délégué de bien y peser le poids de ses mots...

M. Mahy

www.cgsp-enseignement.be

Infos – Congés

Cette « fiche-congé » constitue une synthèse de la législation en la matière. Pour des informations complémentaires, nous vous renvoyons aux circulaires n° 4279 pour l'Enseignement organisé par la FW-B (WBE) et n° 4467 pour l'Enseignement Officiel subventionné (OS).

Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'Enseignement ou dans un CPMS

Bénéficiaires	1. Définitifs de l'Enseignement 2. Définitifs-stagiaires des CPMS
Références légales	1. AR 15/01/74 – art. 14 2. AR 19/05/81 – art. 61bis
Durée	La durée de la désignation.
Motif	<p>a) Pour exercer provisoirement dans l'enseignement non universitaire ou dans les CPMS ; 1° une fonction de sélection (si on est définitif dans une fonction de recrutement donnant accès à cette fonction de sélection) ; 2° une fonction de promotion (si on est définitif dans une fonction donnant accès à cette fonction de promotion) ; 3° une fonction donnant droit à une échelle de traitement égale ou supérieure ; 4° une fonction donnant droit à une échelle de traitement inférieure.</p> <p><u>Remarque</u> : Pour les membres du personnel de l'Enseignement, ce congé n'est attribué que pour exercer une autre fonction dans l'Enseignement (dans l'OS, pour la même fonction mais vers un autre Pouvoir organisateur, le congé est également possible). Il n'est pas prévu pour exercer une autre fonction dans un CPMS. Pour les membres du personnel des CPMS, ce congé peut être attribué pour exercer une autre fonction soit dans un CPMS, soit dans l'Enseignement.</p> <p>b) Pour exercer provisoirement dans l'enseignement universitaire une fonction d'assistant, etc. pour autant que cette fonction soit rémunérée à charge de l'allocation de fonctionnement de l'université.</p>
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération maintenue dans les cas repris au a) 1°, 2°, 3°, augmentée s'il échet d'une allocation égale à la différence entre le traitement dû pour la nouvelle fonction et celui dû pour la fonction de définitif. - Suspension de la rémunération de définitif dans les cas repris au a) 4° et au b). Paiement comme temporaire pour la fonction provisoirement exercée
Formalités	Introduire une demande de congé justifiée par la désignation à cette autre fonction (si on quitte provisoirement son Pouvoir organisateur, l'autorisation de celui-ci est requise).
Conséquences administratives	Congé assimilé à une période d'activité de service
Conséquences sur l'ancienneté	Aucune
Remplacement	Autorisé pour autant que l'absence atteigne le nombre de jours fixé par les instructions ministérielles. L'emploi ne devient pas vacant.
Renseignements complémentaires	<p><u>Prestations</u> :</p> Le congé peut être accordé pour toutes les prestations ou une partie de celles-ci seulement, sauf pour exercer une fonction de promotion auquel cas le congé est accordé pour toutes les prestations. On exerce évidemment la fonction à laquelle on a été provisoirement désigné en remplacement de tout ou d'une partie des prestations correspondant à la nomination définitive.

Amnesty International

Projet « Pas d'accord, j'assume ! »



Pas d'accord,
j'assume!



UNE JOURNÉE POUR LES DROITS HUMAINS !

AMNESTY
INTERNATIONAL



QUAND?
Du 17 au 21
novembre
2014

**VOUS AVEZ ENVIE
DE PARLER DES
DROITS HUMAINS
AVEC VOTRE
CLASSE, VOTRE
GROUPE ?
VOUS VOULEZ
FAIRE AGIR VOS
JEUNES ?
« PAS D'ACCORD,
J'ASSUME » EST
FAIT POUR VOUS.**

Où?
DANS
VOTRE
ÉCOLE

**Pour qui? Pour
tou-te-s ceux et
celles du primaire
ou du secondaire
qui pensent que
se battre pour les
droits humains.
ça en vaut la
peine.**

Simple et efficace, « Pas d'accord, j'assume » propose aux jeunes de 10 à 20 ans de se mobiliser pour les droits humains. Le temps d'une journée, d'une récréation, transformez votre école, votre classe en théâtre d'actions. **Du 17 au 21 novembre 2014**, faites du bruit pour lutter contre la torture et les mauvais traitements.

VOUS CHOISISSEZ :

- **LE TEMPS QUE VOUS AVEZ ENVIE D'Y CONSACRER.**
Une semaine, une journée, une récré, une heure; l'important est de participer.
- **L'ACTION.**
Exposition, flash mob, saynètes, signature de pétitions, exposé, etc. Avec votre classe, adaptez votre mobilisation selon vos envies et vos besoins.

CE QU'AMNESTY VOUS OFFRE :

- **UN KIT PÉDAGOGIQUE**
- **UNE ANIMATION DANS VOTRE GROUPE**
Amnesty International se propose de venir faire une animation dans votre école pour préparer l'événement. Découvrez le travail de l'ONG dans son combat pour les droits humains. (Attention, les places sont limitées et il faut donc réserver assez tôt).
- **UN RASSEMBLEMENT**
Le 18 novembre 2014, un grand rassemblement sera organisé à Bruxelles pour une journée d'actions. Au programme : concert, signatures de cartes, flash mob, etc.
- **UNE THÉMATIQUE**
2014 sera une année de lutte contre la torture et les mauvais traitements.

**VOUS AUSSI, VOUS VOULEZ FAIRE
PARTIE DES ÉCOLES QUI SE
POSITIONNENT CONTRE LA TORTURE?
POUR VOUS INSCRIRE RIEN DE PLUS
SIMPLE**

Remplissez le formulaire en ligne sur la page : amnesty.be/jeunes ou renvoyez le formulaire ci-dessous. Nous reprendrons contact avec vous.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ LAURA LHOIR
À L'ADRESSE E-MAIL
LLHOIR@AMNESTY.BE**

Formulaire d'inscription à renvoyer à Amnesty Belgique francophone, Laura Lhoir, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles

Nom de l'école :

Adresse :

Nom, prénom du responsable :

Adresse :

E-mail :

Téléphone : Nombre d'élèves :

Le point sur les circulaires **du mois**

Ce dernier mois a été riche en parution de circulaires, votre Tribune vous expose un résumé des plus pertinentes dans cette rubrique mensuelle. La liste complète et les contenus de ces documents sont disponibles sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : www.adm.cfwb.be.

Rentrée 2014-2015

Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE), Fondamental et Secondaire

4889 – Organisation de la rentrée scolaire 2014 - 2015 des membres du personnel technique des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

WBE, Supérieur artistique

4890 – Organisation de la rentrée académique 2014-2015 des membres des personnels directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation des Écoles supérieures des Arts.

WBE, Supérieur

4891 – Organisation de la rentrée académique 2014-2015 des membres des personnels directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation des Hautes Écoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

WBE, Fondamental et Secondaire

4893 – Organisation de la rentrée scolaire 2014-2015 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'Enseignement obligatoire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

WBE, tous niveaux

4894 – Organisation de la rentrée scolaire ou académique 2014-2015 des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'Enseignement et des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Subventionné, Secondaire

4896 – Circulaire de rentrée des membres du personnel de l'Enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et artistique de plein exercice. Année scolaire 2014-2015.

Subventionné, Fondamental

4897 – Circulaire de rentrée des membres du personnel de l'Enseignement fondamental ordinaire et spécialisé. Année scolaire 2014-2015.

Tous réseaux, Fondamental

4918 – Organisation de l'Enseignement maternel et primaire ordinaire – Année scolaire 2014-2015.

Subventionné, Secondaire

4925 – Circulaire générale relative à l'organisation de l'Enseignement secondaire ordinaire et à la Sanction des études. Tome 1 : directives pour l'année scolaire 2014-2015 – Organisation, structures et encadrement. Tome 2 : sanction des études – organisation de l'année scolaire.

Subventionné, Supérieur artistique

4929 – Circulaire de rentrée des membres du personnel de l'Enseignement supérieur Artistique Subventionné – Année scolaire 2014-2015.

Tous réseaux, Supérieur

4935 – Erratum à la circulaire n° 4778 du 17 mars 2014 (circulaire de rentrée académique 2014/2015).

Promotion sociale

WBE

4892 – Organisation de la rentrée scolaire 2014-2015 des membres des personnels directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation des établissements d'Enseignement de Promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tous réseaux, Secondaire et Supérieur

4915 – Calendrier général de fonctionnement des établissements d'Enseignement de Promotion sociale pour l'année scolaire 2014-2015.

Tous réseaux, Secondaire et Supérieur

4930 – Création des fonctions de « Coordinateur qualité » et de « Conseiller à la formation » dans l'Enseignement de Promotion sociale – Décret du 20 juin 2013 portant diverses mesures en matière d'enseignement de promotion sociale, définissant ses organes de pilotage et intégrant l'e-learning dans son offre d'enseignement (MB du 23 juillet 2013).

ESAHR***Tous réseaux, Secondaire artistique***

4922 – Humanités artistiques (articles 23 et 23bis du Décret du 2 juin 1998 organisant l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française) – Grilles horaires, année scolaire 2014-2015.

Tous réseaux, Secondaire artistique

4923 – Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Dispositions relatives à l'organisation de l'année scolaire 2014-2015.

Subventionné, Secondaire

4928 – Circulaire de rentrée des membres du personnel de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014-2015.

Subventionné, Secondaire

4949 – Commission de reconnaissance d'expérience utile pour les membres du personnel enseignant de l'ensemble des domaines de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné – Calendrier des réunions 2014-2015.

Opérations statutaires***Officiel subventionné, CPMS***

4947 – Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, de la réaffectation et du rappel provisoire à l'activité pour les CPMS officiels subventionnés.

Organisation***Tous réseaux, Secondaire***

4881 – Adaptation de l'encadrement au 1^{er} septembre 2014 dans l'Enseignement secondaire, en 1^{re} année commune.

WBE, Secondaire

4901 – Périodes complémentaires pour permettre l'organisation de dispositifs pédagogiques identifiés ayant pour but la remédiation, la guidance ou le soutien pédagogique suite au respect des normes définissant la taille maximale des classes dans l'Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

Congés, dispo, absences***WBE, Fondamental et Secondaire***

4908 – Vade-mecum : congés, disponibilités et absences

réglementairement autorisées dans l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Personnels enseignant et assimilés (hors Enseignement supérieur).

WBE, CPMS

4909 – Vade-mecum : congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées des membres du personnel technique des Centres psycho-médico-sociaux de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

WBE, Supérieur

4910 – Vade-mecum : congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement supérieur non universitaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

WBE, tous niveaux

4911 – Vade-mecum : congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le personnel administratif, le personnel de maîtrise, les gens de métier et de service (PAPO).

Subventionné, tous niveaux

4916 – Vade-mecum des congés, des disponibilités, et des absences pour le personnel enseignant subsidié de l'Enseignement subventionné.

Tous réseaux, tous niveaux

4898 – Détermination de la fin des disponibilités pour maladie ou infirmité des membres du personnel de l'Enseignement.

DPPR***Tous réseaux, tous niveaux***

4939 – Mesures d'aménagement de fin de carrière – Disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR). La présente circulaire remplace les circulaires relatives aux aménagements de fin de carrière précédentes, à savoir les circulaires n° 3569 du 16 mai 2011, n° 4016 du 1^{er} juin 2012 et n° 4022 du 8 juin 2012.

Recrutement***Tous réseaux, Fondamental et Secondaire***

4914 – Recrutement de trois chargé(e)s de mission, facilitateurs et coordonnateur-facilitateur, affecté(e)s à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

Tous réseaux, Secondaire, Supérieur et Universitaire

4919 – Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « WEB » affecté(e) au Service général du Pilotage du Système éducatif.

Tous réseaux, Secondaire, Supérieur et Universitaire

4920 – Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission affecté(e) au Service général du Pilotage du Système éducatif.

Puéricultrices/teurs*Officiel subventionné, Fondamental*

4900 – Classement interzonal des puériculteurs et puéricultrices dans l'Enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2014-2015.

Libre non confessionnel, Fondamental

4906 – Classement interzonal des puériculteurs et puéricultrices dans l'Enseignement fondamental libre non confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2014-2015.

Officiel subventionné, Fondamental

4936 – Classement interzonal des puériculteurs et puéricultrices dans l'Enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2014-2015 – Erratum à la circulaire n° 4900 du 20 juin 2014.

Formations*Tous réseaux, Fondamental*

4943 – Formation en cours de carrière – Demande de dérogation pour demi-jours de formation supplémentaire.

4944 – Formation en cours de carrière – Remplacement des enseignants en formation.

Épreuves*Tous réseaux, Fondamental et Secondaire*

4876 – Dates de passation des épreuves externes certificatives et non certificatives pour l'année scolaire 2014-2015.

IPIEQ*Tous réseaux, Secondaire*

4932 – Modification du fonctionnement des IPIEQ – Instauration des plans de redéploiement de l'Enseignement qualifiant.

Enseignement supérieur inclusif*Tous réseaux*

4880 – Circulaire relative à l'Enseignement supérieur inclusif.

Accrochage scolaire*Tous réseaux, Fondamental et Secondaire*

4877 – Dispositif favorisant un retour réussi à l'école des élèves ayant séjourné dans un service d'accrochage scolaire – demande de moyens humains supplémentaires.

Cours philosophiques*Tous réseaux, Secondaire*

4926 – Organisation des formations macro obligatoires pour les professeurs des cours philosophiques.

Medconsult*Tous réseaux, tous niveaux*

4937 – Nouveaux certificats médicaux destinés aux membres du personnel de l'Enseignement et assimilés. Nouveau numéro télécopie de l'organisme de contrôle de maladie Medconsult.

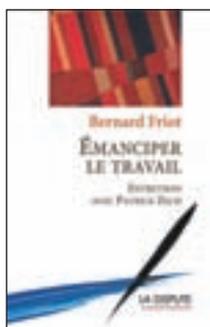
4940 – Erratum à la circulaire n° 4937 – Nouveau numéro de télécopie de l'organisme de contrôle de maladie Medconsult.

Soins et prise de médicaments*Tous réseaux, Fondamental et Secondaire*

4888 – Soins et prises de médicaments pour les élèves accueillis en Enseignement ordinaire et en Enseignement spécialisé. Année scolaire 2014-2015 et suivantes.

M. Mahy – 10/07/2014

À LIRE

**Émanciper le travail**

Le modèle capitaliste du travail conduit à notre perte : il est urgent de prendre la mesure des dynamiques porteuses d'émancipation. Bernard Friot, dans ces entretiens, décrit le conflit social depuis 1945 comme un affrontement entre deux façons contradictoires d'attribuer une valeur économique au travail. Pour le capital, seul un travail soumis aux propriétaires lucratifs et au marché du travail produit de la valeur. Mais les luttes syndicales et les initiatives populaires ont institué au contraire, grâce à la socialisation du salaire, une reconnaissance du travail tout autre, fondée sur le salaire à vie, sur la propriété d'usage des entreprises par les salariés, sur un investissement libéré des prêteurs, sur une autre mesure de la valeur que le temps. Cet ouvrage nous montre comment nous inventons, depuis plus de 60 ans, un travail libéré de l'emprise capitaliste.

Nos entretiens sont l'occasion de présenter simplement cette analyse, de répondre aux objections et de proposer une démarche d'émancipation concrète.

Bernard Friot est un économiste et sociologue spécialiste des politiques du salaire et de l'emploi. Il est professeur émérite à l'université de Paris-Ouest Nanterre.

Patrick Zech est animateur du Réseau Salarial à Liège.

Bernard Friot, *Émanciper le travail, Entretiens avec Patrick Zech*, Éd. La Dispute, Paris, août 2014, 150 p., 10 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Il n'y a pas de fatalité...
- 4 / Dossier • Désobéir pour les services publics
- 6 / ISP • Résolution d'urgence sur le droit de grève
- 7 / Le mot qui pue • La classe moyenne
- 8 / IRB • Bruxelles sous pression malgré elle
- 9 / Étude • Reprendre des études universitaires, c'est possible, même sans diplôme
- 10 / Finance • Les fonds vautours qui dépècent l'Argentine

Infos ENSEIGNEMENT

- 11 / Édito • Et un, et deux, et trois...
- 12 / Mémoire de la CGSP-Enseignement 2014-2019 à l'attention du prochain Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- 16 / Enseignement obligatoire organisé par la FW-B • Des précisions statutaires à respecter scrupuleusement !!
- 18 / Portrait dans l'Enseignement spécialisé • Xavier Piron
- 19 / Info – Congés
- 20 / Amnesty International • Projet « Pas d'accord, j'assume ! »
- 21 / Le point sur les circulaires du mois
- 24 / À lire

www.cgspwallonne.be

www.cgsp-enseignement.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable: Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11